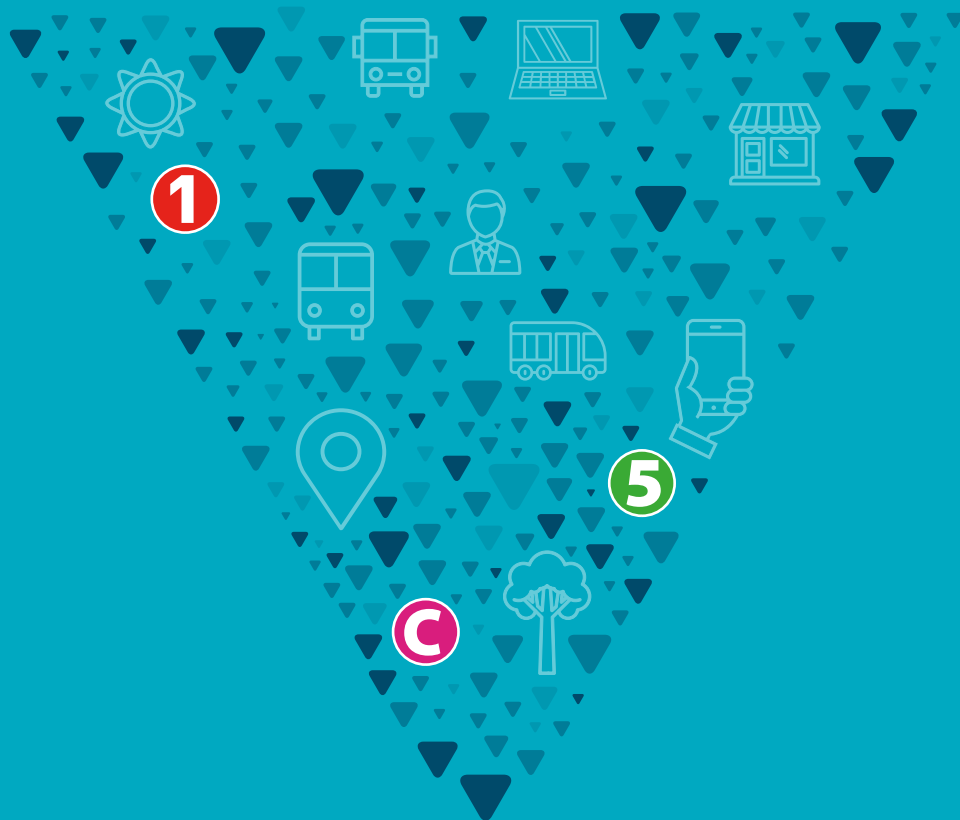




OPTION 1

NAVETTE CENTRE-VILLE RÉALISÉE PAR
UN VÉHICULE À PROPULSION ÉLECTRIQUE



OPTION 1

Navette centre-ville réalisée par un véhicule à propulsion électrique

1 - CHOIX DU VÉHICULE

Keolis propose le minibus électrique BlueBus de Bolloré. Ce véhicule de 22 places avec plancher plat intégral a été spécialement conçu pour opérer ce type de service. Il est maintenant largement diffusé et a été éprouvé dans un grand nombre de réseaux.

Le véhicule fera l'objet d'un contrat de location full maintenance.

Compte tenu de ses caractéristiques, le minibus sera dédié à la navette de centre-ville et sera personnalisé avec une livrée spécifique.

Pour réduire les coûts d'exploitation du service, Keolis propose l'affectation d'un seul véhicule électrique. Le constructeur garantit contractuellement un taux de disponibilité de 90 % soit quatre jours d'immobilisation par mois. En cas de panne sur une journée de service prévue, la navette sera exploitée avec un minibus thermique.

2 - ITINÉRAIRE DE LA NAVETTE

Les particularités imposées par la propulsion électrique en termes d'autonomie, imposent d'adapter les conditions d'exploitation et le service offert, afin de définir un parcours le plus plat possible et de contenir la distance parcourue d'une journée d'exploitation à 140 kilomètres, trajets haut-le-pieds inclus.

Compte tenu de ses contraintes et pour maintenir une offre attractive, Keolis propose d'adapter le tracé de la navette en supprimant le passage par la gare, qui implique à lui seul un dénivelé de 4 %.

3 - FRÉQUENCE DE PASSAGE

L'itinéraire raccourci de la ligne permettra d'atteindre une fréquence de passage beaucoup plus attractive, avec une rotation de 15 minutes contre 20 minutes dans la configuration actuelle.

Compte tenu de l'autonomie kilométrique d'une journée d'exploitation, Keolis propose une amplitude de fonctionnement de 8h35 à 19h05 avec une interruption de 12h15 à 13h45, soit 9h00 de service commercial par jour.

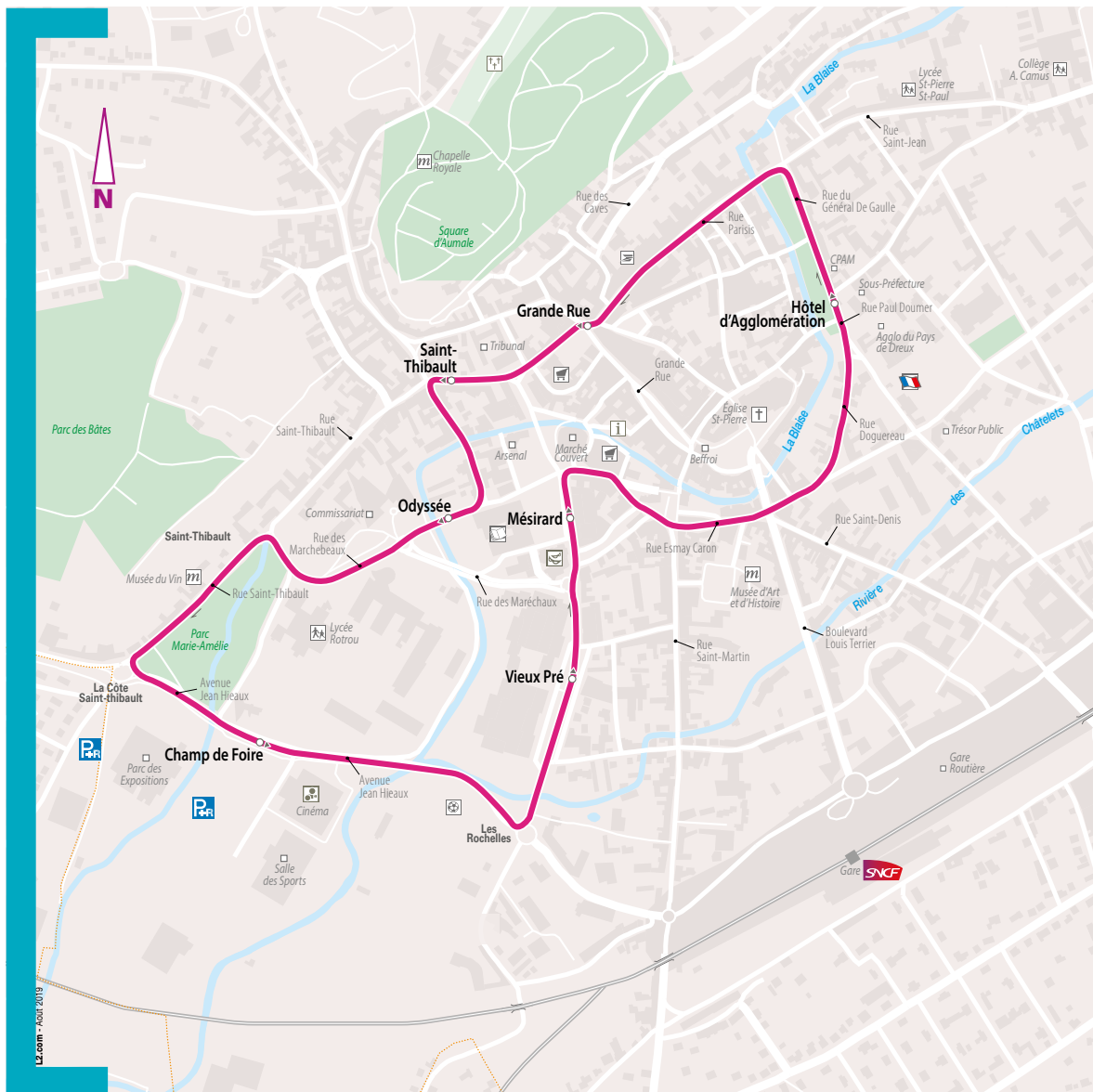
Pendant la pause méridienne, le véhicule rentrera au centre d'exploitation et pourra être partiellement rechargé pour garantir une complète autonomie jusqu'à la fin du service.

Keolis prévoit de maintenir l'arrêt à la volée suivant un tracé marqué au sol sur tout le parcours. Pour renforcer l'information, une signalétique de jalonnement à base de stickers sera posée sur le mobilier urbain présent sur l'itinéraire.

Compte tenu de ses caractéristiques, le minibus sera dédié à la navette de centre-ville et sera personnalisé avec une livrée spécifique. 



02 - MÉMOIRE TECHNIQUE OPTION 1 : NAVETTE CENTRE-VILLE RÉALISÉE PAR UN VÉHICULE À PROPULSION ÉLECTRIQUE



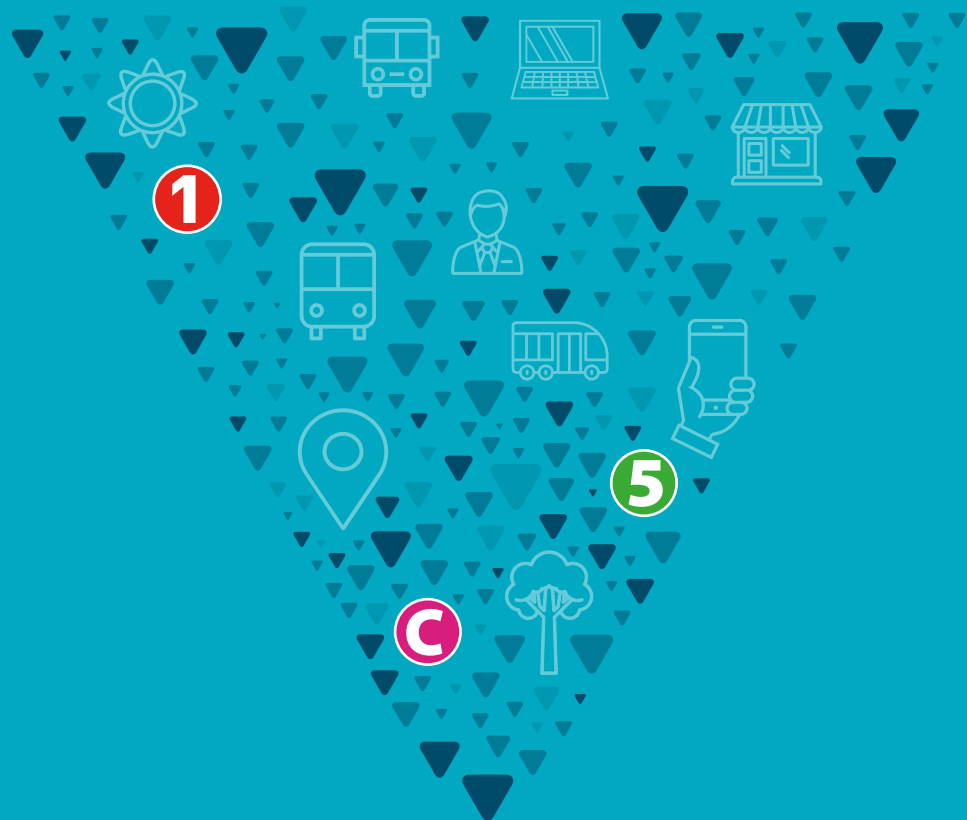
4 - CHIFFRAGE DE L'OPTION

Sur la base de la configuration décrite, Keolis a chiffré l'option pour un fonctionnement en année pleine, sauf du 1^{er} au 15 août, pour les 8 ans de la future convention.

- ⚙ 2 jours par semaine, vendredi et samedi,
- ⚙ 6 jours par semaine, du lundi au samedi.

Le véhicule électrique étant affecté exclusivement à la navette, la levée de cette option n'a pas d'incidence sur le plan pluriannuel d'investissement présenté dans l'offre principale.

En cas de levée de l'option sur une durée plus courte que celle de la convention, le coût de mise à disposition du véhicule devra être reconsidéré.



OPTION 2

VÉHICULES FONCTIONNANT À PARTIR
D'ÉNERGIES ALTERNATIVES AU GAZOLE
AU FUR ET À MESURE DES RENOUVELLEMENTS



OPTION 2

Véhicules fonctionnant à partir d'énergies alternatives au gazole et à mesure des renouvellements

1 - DES VÉHICULES PROPRES MÊME DANS L'OFFRE PRINCIPALE

Keolis a construit le plan pluriannuel de l'offre principale sur la base de renouvellements Euro 6. Les autobus urbains Citaro seront en plus dotés de la technologie d'hybridation Mercedes.

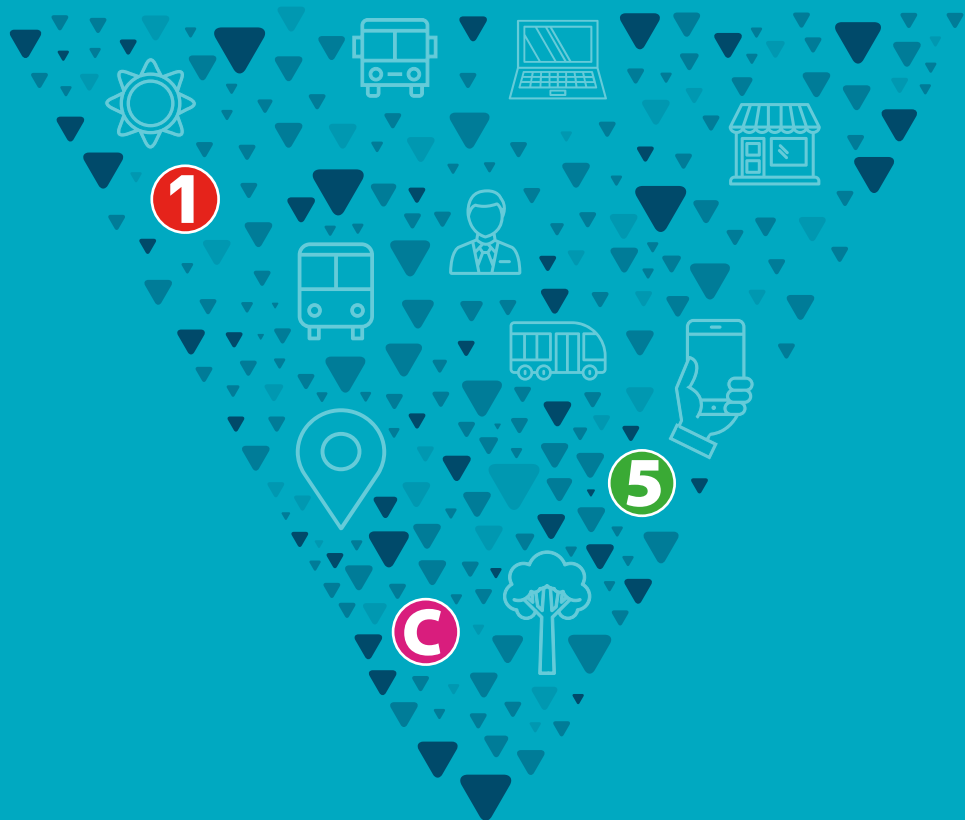
Un bus standard Euro 6 reste à ce jour un choix économique et environnemental pertinent, au regard des investissements et contraintes techniques induites par les énergies alternatives que sont le GNV et l'électrique.

Par rapport aux précédentes générations de véhicules diesel, un véhicule Euro 6 rejette infiniment moins de polluants. La norme Euro 6, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, impose des seuils maximum d'émissions très faibles par rapport aux anciens véhicules :

	EURO 1 (1.10.93)	EURO 2 (1.10.96)	EURO 3 (1.10.01)	EURO 4 (1.10.06)	EURO 5 (1.10.09)	EURO 6 (1.01.2014)
NOx Oxydes d'azote	9 g/kWh	7 g/kWh	5 g/kWh	3,5 g/kWh	2 g/kWh	0,4 g/kWh
CO Monoxyde de carbone	4,9 g/kWh	4 g/kWh	2,1 g/kWh	1,5 g/kWh	1,5 g/kWh	1,5 g/kWh
HC Hydrocarbures	1,23 g/kWh	1,1 g/kWh	0,66 g/kWh	0,46 g/kWh	0,46 g/kWh	0,13 g/kWh
PM Particules	0,36 g/kWh	0,15 g/kWh	0,13 g/kWh	0,02 g/kWh	0,02 g/kWh	0,01 g/kWh

2 - RENOUVELLEMENT DU PARC EN GNV

3 - CHIFFRAGE DE L'OPTION



OPTION 3

PÔLE SECONDAIRE DE VILLEMEUX



OPTION 3

Pôle secondaire
de Villemeux-sur-Eure

1 - CONSISTANCE DE L'OFFRE

Keolis a construit cette option à partir de l'offre du nouveau réseau urbain. Le projet consiste à desservir le pôle secondaire de Villemeux-sur-Eure en prolongeant la nouvelle ligne 3. Cette organisation permet :

d'optimiser la production avec un enchaînement et la réutilisation du véhicule, de préserver la structure du nouveau réseau,

de compléter en heures creuses, l'offre connue à ce jour de la ligne Rémi n°8 Dreux – Maintenon.

La création de cette ligne implique la mise en conformité du plateau ralentisseur situé devant la mairie de Villemeux-sur-Eure.

La ligne desservira des pôles générateurs importants de la partie Sud de l'Agglomération :

- ✿ la base de loisirs d'Ecluzelles,
- ✿ le plateau de La Garenne à Luray et l'auto-école « Couturier »,
- ✿ les 1 085 habitants de la commune de Mézières-en-Drouais et une partie de Charpont qui ne disposent actuellement que d'une offre scolaire,
- ✿ le parvis de l'Hôpital de Dreux,
- ✿ la médiathèque de Villemeux-sur-Eure.

Hôpital-Parvis	10:45	16:09
Villemeux	11:10	16:34

Hôpital-Parvis	10:13	15:38
Villemeux	10:38	16:03

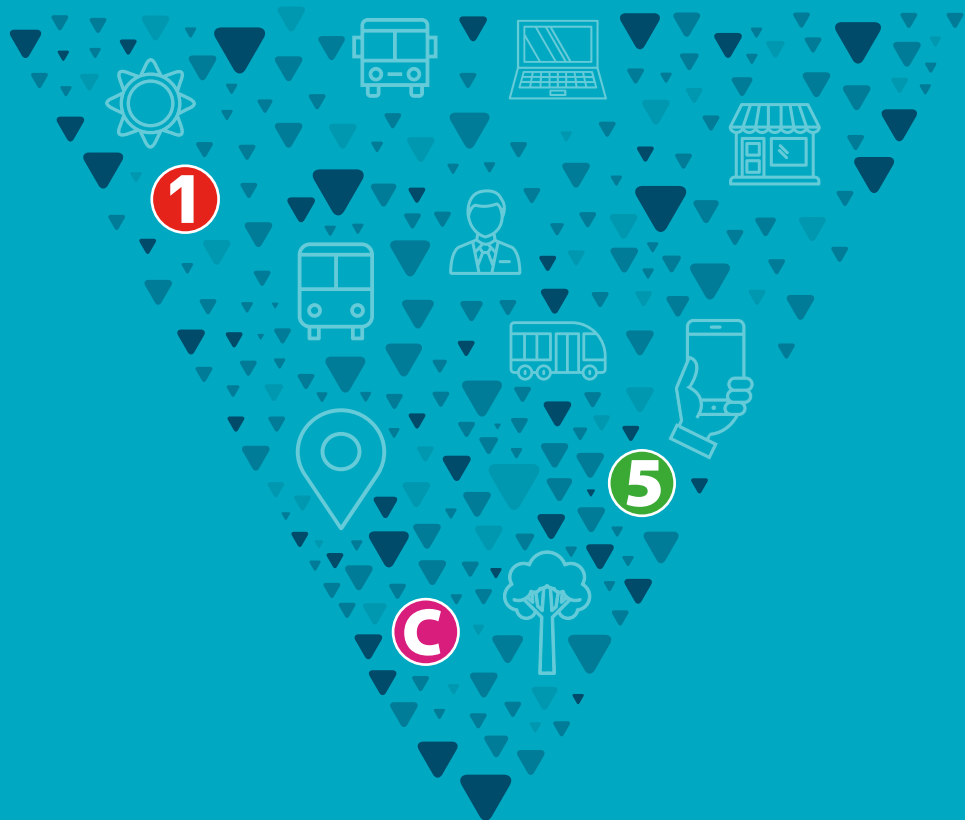
Plan de la ligne

2 - CHIFFRAGE DE L'OPTION

Le chiffrage de l'option est fondé sur l'offre de la ligne 3 du nouveau réseau urbain. Elle intègre les unités d'œuvre complémentaires pour desservir le pôle de Villemeux-sur-Eure. Elle n'a pas d'impact sur le PPI.

S'agissant d'une ligne régulière, le chiffrage intègre :

- les recettes commerciales supplémentaires,
- la fourniture, la pose et l'entretien de 19 poteaux d'arrêts de type « Urbanéo Mistral »,



OPTION 4

PÔLE D'INTÉRÊT D'ÉZY :
DESSERTE GARE



OPTION 4

Pôle d'intérêt d'Ézy :
desserte gare

1 - CONSISTANCE DE L'OFFRE

Les communes d'Ezy-sur-Eure, Anet, Oulins et Berchères-sur-Vesgre disposent actuellement d'une ligne de connexion régionale à destination de la gare d'Houdan, à raison de trois allers entre 6h30 et 7h50 et quatre retours entre 17h30 et 19h00.

Dans l'offre principale, Keolis propose également de desservir la gare de Marchezais avec la nouvelle ligne 8 Dreux – Abondant – Bû.

Keolis a donc construit cette option comme un complément des offres existantes et propose de créer une ligne 9 qui reprendra l'itinéraire de la ligne 5 sur les communes d'Anet, Saussay, Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille, La Chaussée-d'Ivry et Oulins pour se diriger vers Boncourt, Bû (via les arrêts de la ligne 8) puis la gare de Marchezais.

Afin de réduire le coût du service, l'offre s'appuie sur les synergies possibles avec les moyens véhicules et conducteurs du Transport à la demande.

La ligne 9 sera exploitée avec un minibus de huit places équipé d'un valideur billettique et d'une girouette frontale, à l'instar des véhicules périurbains.

Keolis propose de créer deux allers et deux retours en correspondance avec les trains à destination ou en provenance de Paris, du lundi au samedi, toute l'année.

Anet		Gare		Trains
5h40	 →	6h20	 →	6h30
6h40	 →	7h20	 →	7h30
18h55	← 	18h15	← 	17h59
19h55	← 	19h15	← 	18h59



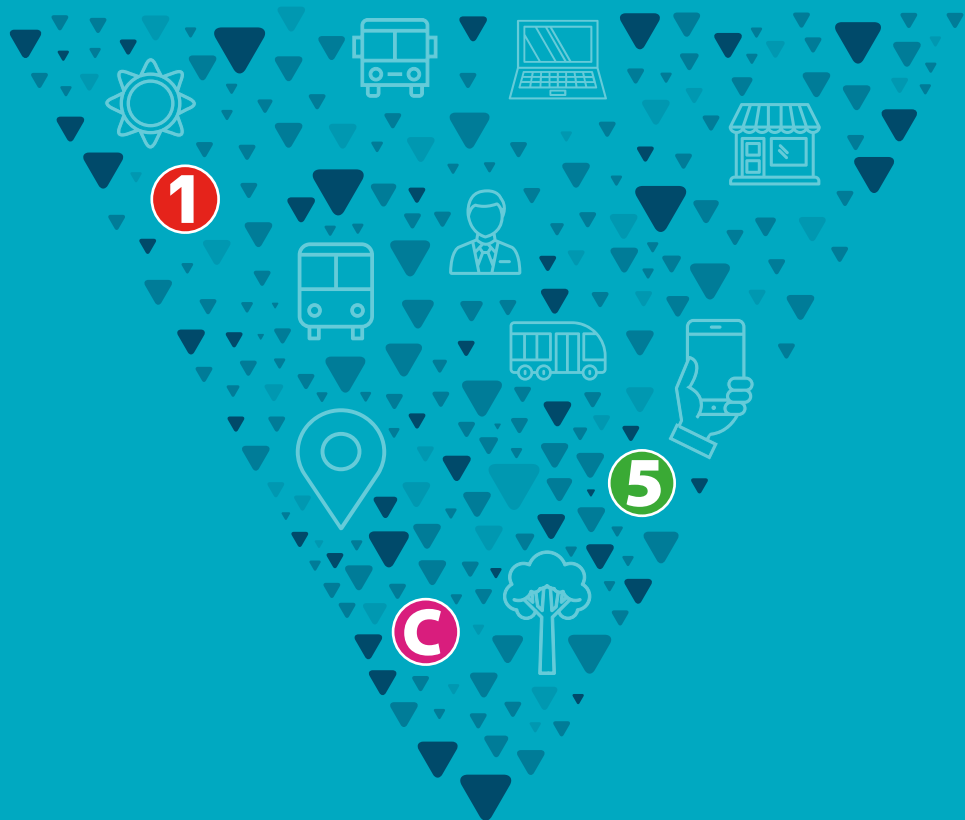
Plan de la ligne

2 - CHIFFRAGE DE L'OPTION

Le chiffrage de l'option est fondé sur les synergies avec le service de Transport à la demande. Il intègre les unités d'œuvre complémentaires pour desservir la gare de Marchezais. La levée de l'option n'a pas d'impact sur le PPI.

S'agissant d'une ligne régulière, le chiffrage intègre :

- ✿ les recettes commerciales supplémentaires,
- ✿ la fourniture, l'installation et l'entretien d'un valideur billettique,
- ✿ la fourniture, la pose et l'entretien d'une girouette frontale,



OPTION 5

BILLETTIQUE



OPTION 5

Billettique

1 - PÉRIMÈTRE DE L'OPTION

Dans l'offre principale, Keolis a chiffré :

- ✱ la reprise et la maintenance du système billettique T-Smart d'Actoll mis à disposition par l'Agglomération et la poursuite de son exploitation,
- ✱ les compléments logiciels et matériels nécessaires à la mise en œuvre des actions commerciales proposées.

L'option porte donc sur :

- ✱ l'extension du système billettique aux nouvelles lignes périurbaines et aux lignes scolaires,
- ✱ la compatibilité du système billettique avec l'intermodalité régionale (carte JV Malin).

2 - EXTENSION DU SYSTÈME BILLETTIQUE AUX AUTRES LIGNES

Les véhicules du réseau urbain sont équipés d'un système billettique récent, souple et modulable, parfaitement adapté à la dimension du territoire.

La mise en œuvre d'un système différent pour les lignes périurbaines et scolaires, poserait des contraintes techniques de compatibilité complexes et coûteuses.

Keolis propose donc d'étendre le système billettique T-Smart d'Actoll sur tous les autres services du réseau Linéad.

2.1 - LIGNES PÉRIURBAINES

Le matériel installé dans les véhicules périurbains sera le même que celui des bus urbains et de l'actuelle ligne 6.

Il permettra de valider tous les types de cartes : sans contact, carte de paiement, et ticket QR-Code.

2.2 - LIGNES SCOLAIRES

Dans les lignes scolaires, le nombre de voyageurs et leur typologie permet d'installer des valideurs légers, conçus sur la base de terminaux Android durcis.

La solution billettique proposée par Actoll s'appuiera sur l'utilisation des terminaux Android déployés pour le SAEIV Pysae.

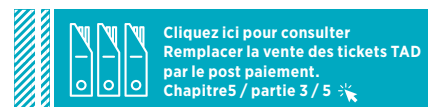
Ce matériel permettra de valider les cartes sans contact et les tickets QR-Codes. En revanche, il n'acceptera pas le paiement sans contact.

La solution billettique proposée par Actoll s'appuiera sur l'utilisation des terminaux Android déployés pour le SAEIV Pysae. 

2.3 - TRANSPORT À LA DEMANDE

Concernant le Transport à la demande, Keolis propose d'instaurer le post-paiement sur la base des réservations confirmées. Par conséquent, l'extension du système billettique n'est pas nécessaire à bord des véhicules concernés.

À titre d'information, l'installation de la billettique et les coûts de fonctionnement induits pour les 4 véhicules TAD serait d'environ 3 000 euros par an.



3 - COMPATIBILITÉ DU SYSTÈME BILLETTIQUE AVEC L'INTERMODALITÉ RÉGIONALE JV MALIN

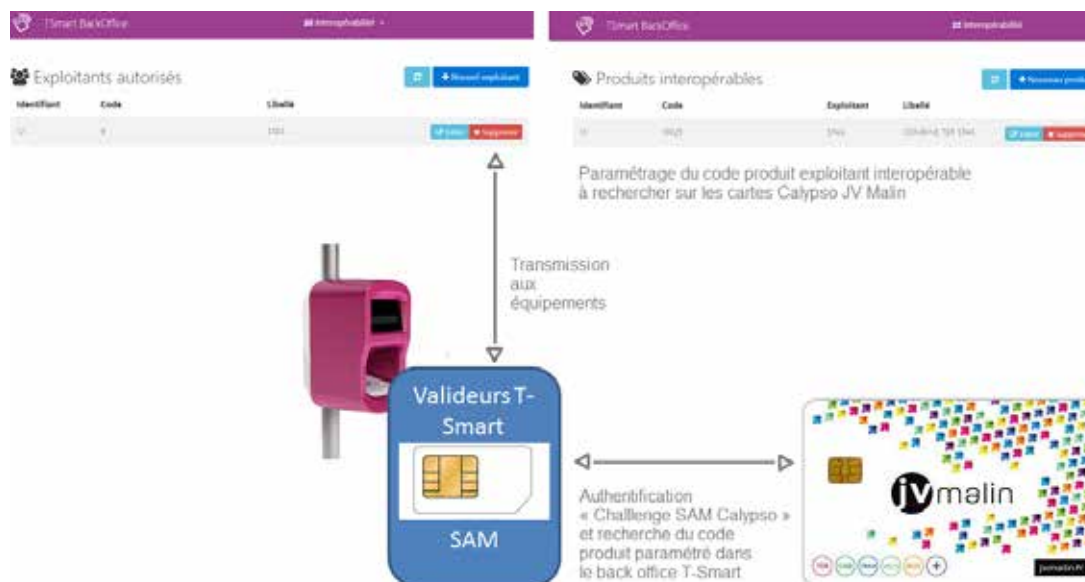
Le système billettique Actoll permet de gérer l'interopérabilité de niveau 1 c'est-à-dire la possibilité de :

- reconnaître et de valider des cartes interopérables JV Malin émises par d'autres réseaux de transports de la Région Centre-Val de Loire (acceptation en validation des cartes JV Malin sens Calypso et Intercode qui comprennent le code produit paramétré dans la billettique Actoll, quel que soit l'émetteur de la carte et l'entité qui a chargé le produit),
- utiliser la carte interopérable JV Malin comme support de titres de la gamme Linéad pour les clients du réseau.

En revanche, le système billettique Actoll ne pourra pas :

- écrire dans la puce de la carte interopérable JV Malin ; les titres multimodaux devront donc être chargés par des partenaires interopérables,
- fabriquer un duplicata d'une carte émise par un autre réseau interopérable.

Techniquement le système billettique Actoll utilise l'authentification par SAM des titres interopérables. Les codes produits correspondants sont enregistrés dans le back office Actoll. Si l'authentification par SAM est réussie le système recherche un code produit sur la carte dont la date de fin de validité est postérieure à la date du jour puis il écrit dans le « journal event ».



4 - CHIFFRAGE DE L'OPTION

L'extension du système billettique n'a aucune incidence sur le back office du système central, les modules logiciels de vente et la boutique en ligne inclus dans l'offre principale.

Keolis n'a chiffré aucun surcoût pour la fourniture de cartes sans contact par rapport à la billetterie papier, notamment pour les 6 000 élèves qui empruntent les lignes scolaires.

Le chiffrage inclut la fourniture, l'installation, le fonctionnement et la maintenance du système billettique en fonction du nombre de véhicules inscrits au PPI :

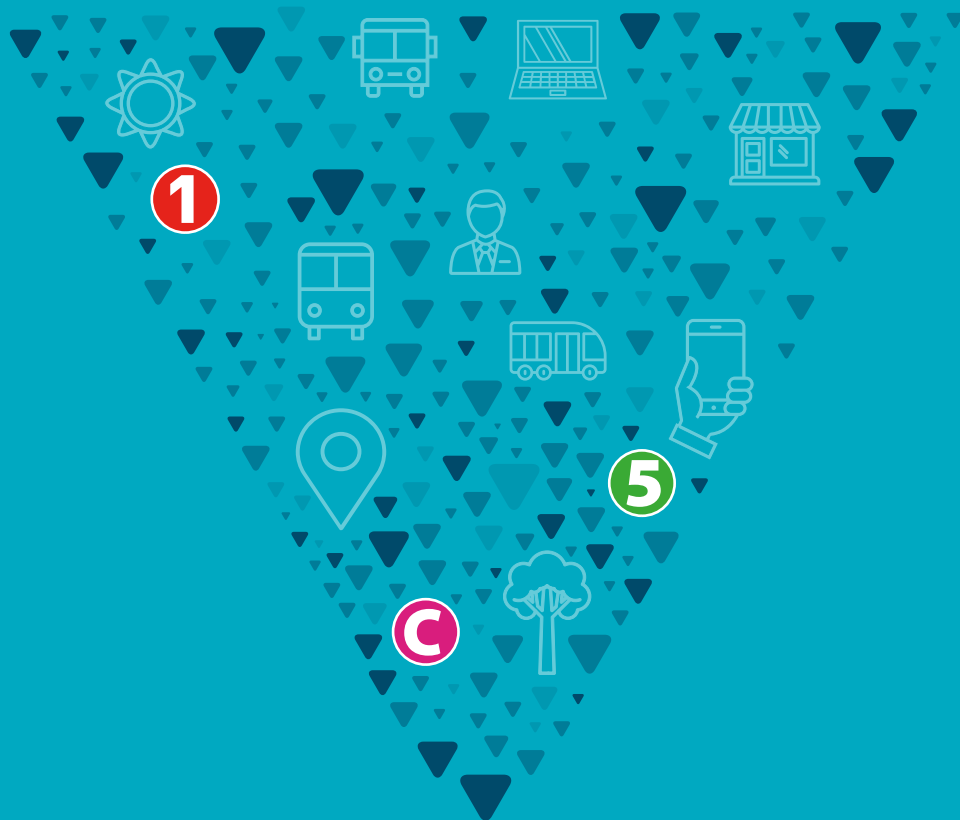
- ✿ à partir du 1^{er} janvier 2021 pour les véhicules des lignes périurbaines,
- ✿ à partir du 1^{er} septembre 2021 (date d'intégration des marchés scolaires) pour les véhicules des lignes scolaires.

La levée de l'option billettique évitera la réalisation de campagnes de comptages et minore le chiffrage de l'offre principale de 20 000 euros.

Le coût annuel moyen sur 8 ans (investissement et fonctionnement) de l'extension de la billettique aux lignes périurbaines et scolaires est de 4 400 euros.

Le coût annuel moyen sur 8 ans (investissement et fonctionnement) de l'interopérabilité avec la billettique régionale JV Malin est de 8 200 euros.

La levée de l'option billettique évitera la réalisation de campagnes de comptages et minore le chiffrage de l'offre principale de 20 000 euros. 



OPTION 6

ENTRETIEN DE LA GARE ROUTIÈRE



OPTION 6

Entretien de la gare routière

1 - CRÉER UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En concertation avec l'Agglomération, Keolis proposera un règlement intérieur de la gare routière. Ce document sera affiché dans l'enceinte de la gare et sera opposable à l'ensemble des usagers du site, en particulier aux transporteurs autorisés à y accéder.

Il sera décliné sous la forme d'une convention d'utilisation à destination des opérateurs. Il précisera les règles de sécurité et de conduite à respecter, ainsi que les règles de fonctionnement et d'accès aux équipements mis à disposition :

- * accès à la gare routière,
- * demande d'autorisation d'accès,
- * affectation des quais et stationnement,
- * horaires des lignes desservant la gare routière,
- * règles de circulation et stationnement,
- * assurances et responsabilités des transporteurs,
- * accès et circulation des piétons,
- * activités prohibées,
- * surveillance, sécurité, incidents,
- * pénalités, redevances.

Keolis s'appuiera sur les règlements intérieurs de grandes gares routières exploitées par le Groupe, pour proposer un projet de rédaction à l'Agglomération : gare routière de Versailles Chantiers, de Roissypole et de la Défense.

2 - ORGANISER LE SITE

2.1 - AFFECTER LES QUAIS

La gare routière dispose de dix quais équipés d'une signalétique fixe qui indique le numéro des lignes autorisées à y accoster.

En 2021, la gare routière sera très majoritairement desservie par les lignes de l'Agglo du Pays de Dreux. Le recensement établi à ce jour indique la répartition suivante :

AOT	Réseau	Lignes	Quais utilisés
Agglo du Pays de Dreux	Linéad	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, C, F, TAD	1, 2, 3, 4, 7, 8, 9
Région Centre-Val de Loire	Rémi	1, 8, 25, 88	5, 10
Région Normandie	Transeure	340	6

À cela s'ajoute ponctuellement les lignes de substitution routières de la SNCF.

Keolis Drouais mettra à jour l'affectation des quais pour intégrer les lignes périurbaines. Le plan sera figé et annexé au règlement intérieur du site. Il pourra être mis à jour en cas d'évolutions des réseaux.

2.2 - INFORMER LES VOYAGEURS

INFORMATION STATIQUE

Chaque quai dispose d'un ou deux panneaux d'affichage pouvant recevoir chacun trois feuillets A4 (fiches horaires, plans, info trafic). Chaque opérateur conservera la mission d'affichage et de mise à jour des informations le concernant. À ce titre, Keolis procédera à la mise à jour des informations de 12 cadres sur les 16 que comporte la gare.

Pour améliorer l'information des voyageurs, Keolis réalisera un plan en trois dimensions du pôle gare. Il sera décliné en trois vues différentes pour tenir compte de l'orientation et du sens de lecture au départ de la gare routière, du hall de la gare SNCF et du parvis Sud du pôle gare.

En complément et sous réserve d'accord de la SNCF et de la Ville de Dreux, Keolis propose d'installer une signalétique de jalonnement et d'orientation entre le hall de la gare SNCF et la gare routière.

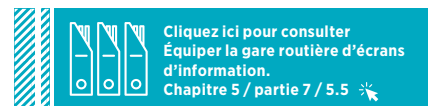


INFORMATION DYNAMIQUE

Dans son offre principale, Keolis propose l'installation de deux écrans d'affichage dans la gare routière. Grâce au SAEIV, cet équipement permettra de diffuser tous les passages du réseau Linéad en temps réel.

Sous réserve de disponibilité des données dans des formats standards, Keolis ajoutera les horaires des lignes régulières des autres transporteurs y compris des trains SNCF.

Enfin, le dispositif de QR-Codes permettant d'accéder aux horaires en temps réel, proposé dans l'offre principale, sera installé sur les quais desservis par le réseau Linéad.

**3 - GÉRER L'ACTIVITÉ DE LA GARE ROUTIÈRE**

Keolis propose d'assurer la gestion de la gare routière autour de trois missions :

- ✿ la supervision des mouvements,
- ✿ la gestion des situations perturbées,
- ✿ la sécurisation du site.

Keolis ne prévoit pas de moyens humains ou techniques dédiés et spécifiques pour superviser l'activité de la gare routière. Les opérations seront menées à partir des moyens courants dont dispose l'exploitation, en s'appuyant sur :

- ✿ le règlement intérieur de la gare routière,
- ✿ la présence quotidienne des managers sur le site qui auront toute autorité pour faire appliquer les consignes et relever les dysfonctionnements,
- ✿ l'adaptation de certaines procédures d'exploitation, pour tenir compte des événements remarquables susceptibles d'affecter l'activité de la gare.

Keolis propose de créer un comité de coordination de la gare routière présidé par l'Agglomération.

Cet organe permettra de réunir tous les transporteurs une fois par an et de faire le bilan du fonctionnement, de préparer les éventuelles modifications d'affectation de quai, de présenter les retours d'expérience sur incidents survenus, de mettre à jour les consignes de sécurité et le règlement intérieur.

**Keolis propose
de créer un comité
de coordination
de la gare routière
présidé par
l'Agglomération.**

**3.1 - SUPERVISER LES MOUVEMENTS**

L'affectation fixe des quais et le nombre de circulations quotidiennes permet à chaque transporteur de régler ses mouvements de manière autonome.

La mise au point du règlement intérieur permettra de préciser les questions liées aux conditions d'arrêts et de circulation.

Le futur délégataire du réseau Linéad utilisera 7 quais sur 10. Le trafic du réseau et les mouvements en gare routière seront gérés par les moyens dont disposera l'exploitation :

- ✿ le SAEIV permettra de réguler la circulation des véhicules,
- ✿ les conducteurs en liaison permanente avec l'exploitation, pourront signaler tout incident ou dysfonctionnement aux managers.

Keolis pourra assurer la supervision des mouvements grâce à la présence régulière des managers sur le site. Leur mission sera de vérifier, à l'occasion de leur passage en gare, la conformité des circulations par rapport au plan d'affectation des quais et aux instructions du règlement intérieur. En tant que représentants du gestionnaire de la gare routière, ils seront habilités à rappeler les consignes, à formaliser les incidents, à aviser le responsable exploitation qui pourra notifier les transporteurs concernés.

3.2 - GÉRER LES SITUATIONS PERTURBÉES

Keolis distingue les perturbations prévues et les perturbations inopinées.

La configuration de la gare routière et des abords immédiats, permettra de gérer sans difficulté, la plupart des événements susceptibles de perturber son fonctionnement normal, notamment la capacité à accueillir du public et la circulation des véhicules.

Keolis mettra à jour ses procédures de gestion des situations perturbées (manuel de gestion de crise) pour inclure le périmètre de la gare routière. Les fiches réflexes gestion de crise seront enrichies d'événements particuliers pouvant se produire.

//// PERTURBATION PRÉVUE

En cas d'événement prévu, Keolis prendra en charge l'information des voyageurs et la coordination des autres opérateurs de transport. Les perturbations prévisibles sont principalement :

- ✱ les travaux de voirie impactant les entrées et sorties de la gare routière,
- ✱ l'indisponibilité temporaire d'un ou de plusieurs quais,
- ✱ l'afflux temporaire de mouvements supplémentaires tels que les autocars des substitutions routières SNCF,
- ✱ la fermeture de la gare routière pour cause d'intempéries.

En cas de vigilance météo et notamment en cas de neige, Keolis se mettra en relation avec les services techniques de la Ville de Dreux pour un traitement préventif et curatif de la voirie et s'assurera de l'accessibilité de la gare.

//// PERTURBATION INOPINÉE

Lors d'une perturbation inopinée, les managers interviendront pour réguler le trafic le temps de l'incident et le cas échéant, prévenir les acteurs capables de résoudre le problème. Les perturbations inopinées sont principalement :

- ✱ l'encombrement des accès à la gare routière (panne d'un véhicule, etc)
- ✱ un accident dans la gare routière,
- ✱ le stationnement gênant dans l'enceinte de la gare,
- ✱ l'absence d'éclairage.

3.3 - CONTRÔLER ET SÉCURISER LA GARE ROUTIÈRE

Lors des passages à la gare routière, chaque conducteur, pourra signaler immédiatement par radiotéléphone toute situation pouvant avoir un impact sur la sécurité du site :

- ✿ identification d'un colis suspect ou bagage abandonné,
- ✿ altercations entre voyageurs ou troubles à l'ordre public,
- ✿ malaise ou blessure d'un usager,
- ✿ circulation ou stationnement gênant de véhicules particuliers dans la gare.

Le rôle des managers consistera à intervenir ou à faire intervenir les Forces de Police et de secours, au même titre que sur le reste du réseau.

L'ensemble des incidents ayant eu lieu et connus de Keolis seront formalisés dans la main courante de l'exploitation.

Conformément à ses procédures de gestion de crise, en cas de situation grave et inhabituelle, Keolis se mettra en relation avec l'Agglomération.

POUVOIR DE VERBALISATION

En vertu de l'article L.130-4 du code de la route, Keolis s'engage à effectuer les démarches pour que ses agents, déjà assermentés pour le contrôle des titres de transport, acquièrent la capacité de constater par procès-verbal les contraventions aux dispositions concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules autres que celles prévues à l'article R.417-9.

VIDÉOPROTECTION

Keolis préconise l'installation d'un dispositif de vidéoprotection de la gare routière. Pour bénéficier d'une vision complète du site, neuf caméras doivent être installées.

Keolis a évalué cet investissement à 22 000 euros, non compris dans le chiffrage de l'option.

4 - ENTREtenir LA GARE ROUTIÈRE

4.1 - PÉRIMÈTRE DES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN

La gare routière est un bien appartenant à l'Agglo du Pays de Dreux. Keolis réalisera les opérations d'entretien et de réparations courantes au sens de l'article 13.2 du projet de convention à savoir :

- ✿ toutes les opérations permettant d'assurer le maintien en état de fonctionnement des biens mobiliers et immobiliers jusqu'au moment où leur vétusté et leur défaillance rendent nécessaires des travaux de renouvellement, étant précisé que les grosses réparations au sens de l'article 606 du code civil incombent à l'Agglo du Pays de Dreux pour les biens qu'elle met à disposition,
- ✿ les opérations de nettoyage des immeubles permettant de garantir l'hygiène et la propriété des installations et des abords de ces dernières.

4.2 - CONSISTANCE DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN

Keolis a défini un programme d'entretien pour chaque type d'espace et d'équipement, avec une fréquence et des moyens adaptés.

Tout équipement défectueux ou endommagé sera remplacé dans un délai de cinq jours.

L'offre inclut les travaux suivants :

- le nettoyage des surfaces et des équipements,
- l'entretien des massifs ou surfaces végétalisés,
- les petites réparations.

Le chiffrage de l'option n'inclut pas les charges de fonctionnement tel qu'électricité et eau.

Les opérations seront réalisées de manière à ne pas gêner la circulation des usagers et des véhicules dans la gare routière. Tous les transporteurs seront prévenus du jour de l'intervention.

Les prestations externes seront supervisées par le responsable maintenance de Keolis Eure-et-Loir. Pour chaque prestataire, un plan de prévention sera établi par la responsable QHSE.

Keolis a choisi de confier la plupart des travaux d'entretien de la gare à l'ESAT du Mesnil.

Keolis Drouais s'engage à transmettre à l'Agglomération du Pays de Dreux tout contrat et toute mise à jour au fur et à mesure de leur création et validation. Un registre des contrats ainsi que tous les bons d'intervention seront archivés.

Tout équipement défectueux ou endommagé sera remplacé dans un délai de cinq jours. 

Keolis a choisi de confier la plupart des travaux d'entretien de la gare à l'ESAT du Mesnil. 

Nature des travaux							
Vidage et entretien des poubelles	Esat	10		×			
Tonte des pelouses côté rue des Épargés et coté voies SNCF (en saison)	Esat	2		×			
Désherbage des massifs, fleuraison et mise de paille (en saison)	Esat	8		×			
Nettoyage des bancs au lavage haute-pressure et suppression des graffitis	Esat	27			×		
Nettoyage des blocs décoratif au lavage haute-pressure et suppression tags	Esat	14			×		
Nettoyage des poteaux de quais	Esat	38			×		
Nettoyage des vitrines informations	Esat	16			×		
Nettoyage de la voie de guidage pour personnes déficientes visuelles	Esat	1				×	
Balayage des voies de circulation	Euro voirie	1				×	
Vérification et contrôle réglementaire électrique	Dekra						×
Maintenance électrique	Eiffage		×				
Réparation des supports d'affichages	Keolis		×				
Réparation de la signalétique des quais	Keolis		×				
Réparation des corbeilles	Keolis		×				

Prestataire

Quantités

À la demande

Semaine

Mois

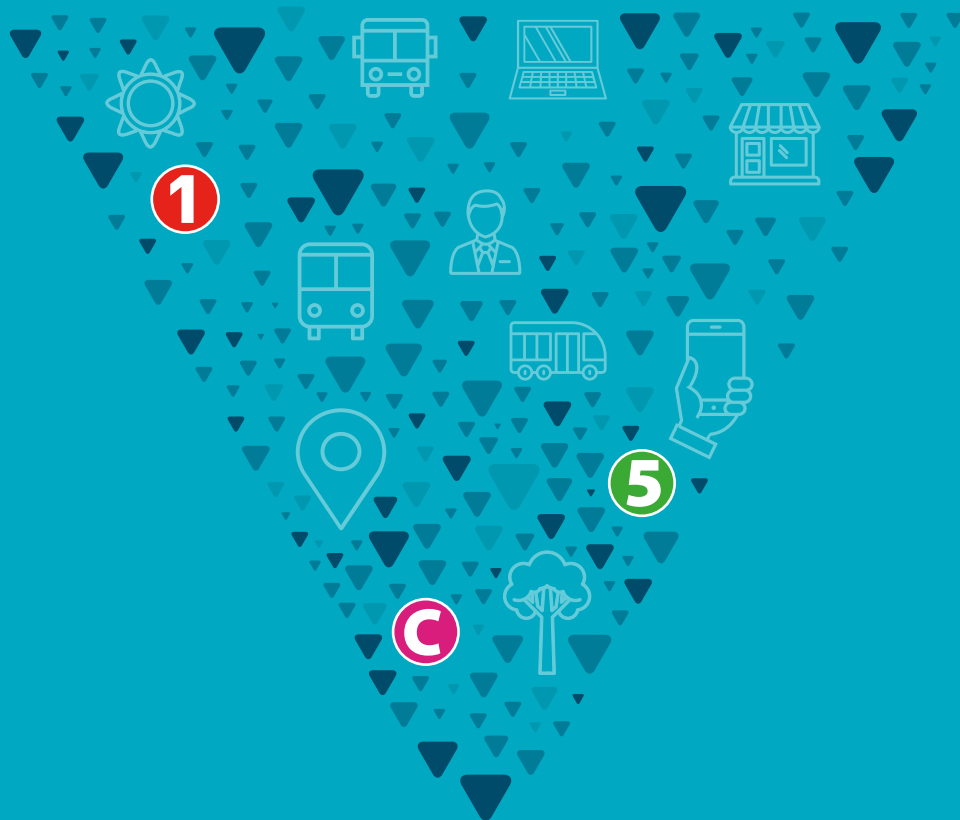
Semestre

Année

4.3 - MESURES QUALITÉ

Keolis Drouais propose d'adapter le tableau des engagements de qualité de service pour y inclure le périmètre de la gare routière, en ajoutant le critère « propreté de la gare routière », décliné en cinq items :

Engagement	Réseau propre
Critères	Propreté de la gare routière
Service de référence	- les bancs sont propres sans graffiti - les poteaux de quai sont propres - les espaces verts sont propres - les voies de circulation sont propres
Niveau d'exigence	85 %
Type de mesure	Externe
Méthode de mesure	Client mystère
Mesures annuelles	60



OPTION 7

MISE À DISPOSITION DE VÉLOS CLASSIQUES
ET/OU À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
EN LOCATION MOYENNE ET LONGUE DURÉE



OPTION 7

Mise à disposition de vélos classiques et ou à assistance électrique en location moyenne et longue durée

1 - CONSISTANCE DU SERVICE PROPOSÉ

Keolis propose la mise en œuvre d'une flotte de 20 vélos à assistance électrique (VAE) en location moyenne et longue durée. Ce produit convient à tous les publics, en particulier à des débutants dans la pratique du vélo. Il est aussi bien adapté à la topographie vallonnée du territoire et bénéficie d'une image moderne et attractive.

Keolis propose un modèle à cardan de la marque Arcade Cycles. Ce VAE référencé par le Groupe a été largement éprouvé pour sa robustesse et sa facilité d'entretien. Il reste aussi le meilleur placé en termes de prix.

Les vélos proposés seront équipés d'un garde-boue enveloppant. Cet équipement sera personnalisé en plus du cadre aux couleurs de l'Agglo du Pays de Dreux et du réseau Linéad.

Le VAE permet de réaliser en moyenne des déplacements de 9 kilomètres à une vitesse de 19 km/h.



Cadre

Cadre 26" aluminium, Ht.45 avec personnalisation logo du réseau
Fourche susp. 26" suspension blanche

Guidon

Sonnette tournante, avec cloche alu, D40mm
Cintre touring alu 25,4 L570 rise 106
Leviers de frein aluminium, avec coupe circuit à droite
Poignée PVC ergo noire
Potence alu fixe pivot L180mm D25,4 Ext80
Jeu direction semi intégré, fileté D28.6mm

Freins

Frein V-Brake Alu L110, visserie inox

Transmission

Manette Revoshift Nexus 7 Shimano
Pignon hélicoïdal pour cardan Nexus 7
Pédales alu
Cardan complet pour cadre VAE 26" Nexus 7V, L443.7mm
Moyeu Arrière Shimano Nexus 7V
Manivelles Alu L170mm pour cardan

Roues

Roue avant 26" M260 blanche, moteur VAE 36V 250W, rayons inox
Roue Ar 26" double paroi M260 Nex7 blanche
Pneu 26" x 1.75, City K935, K-Shield Plus anti-crevaison 1 cm, Noir + Bandes Reflech.
Chambre à air 26"x 1.50/1.75 valve Schrader
Éclairage
Projecteur à fil ECHO 15, à led, avec temporisation, support Inox
Feu intégré à la batterie, avec fonction feu stop.

Périphériques

Garde boue arrière enveloppant avec personnalisation logo du réseau
Porte Bagage pour VAE ARCADE
Selle royal confort, noire
Blocage de selle réglable avec antivol dans le cadre
Tige de selle Alu, D27.2 L300mm, alu poli
Béquille centrale double alu, large empattement, charge jusqu'à 80 kg
Cardan
Panier PVC noir fixe

Composants électriques

Compteur digital Arcade 36V, 5 modes d'assistance, commande déportée à la poignée, recharge USB
Moteur électrique roue avant, 250W 36V, noir
Batterie 36V, 9AH

2 - GAMME TARIFAIRE ET CONDITIONS DE LOCATION

Keolis propose une location pour trois types de durées déclinées en tarif plein et tarif réduit pour les abonnés Linéad.

Grille tarifaire en euros TTC (TVA 20 %) :

Durée de location	Tarif tout public	Tarif abonné Linéad
1 mois	45 €	30 €
3 mois	90 €	60 €
6 mois	140 €	90 €

Le tarif de la location inclura :

- ✱ la mise à disposition du vélo et des accessoires pour la période souscrite,
- ✱ la maintenance du vélo pour les interventions liées à l'usure normale incluant : le gonflage et l'usure des pneumatiques, le resserrage de la visserie, l'entretien de la batterie.

Le tarif de la location ne comprendra pas :

- ✱ la fourniture d'un antivol ou d'accessoires non prévus dans l'état des lieux du vélo,
- ✱ l'assurance perte, vol ou dégradation du vélo,
- ✱ la maintenance curative et les réparations nécessaires pour cause notamment de détérioration, casse, vandalisme du fait du client ou d'un tiers.

Afin de responsabiliser les utilisateurs et compte tenu du coût d'un vélo, Keolis prévoit un dépôt de garantie de 800 euros. Il pourra être encaissé en cas de non-paiement des réparations constatées sur l'état des lieux contradictoire de fin de location ou en cas de retard pour la restitution du vélo à la date prévue. En cas de perte, de vol ou de tout autre motif rendant impossible la restitution du vélo, le client devra s'acquitter en plus du montant du dépôt de garantie, du tarif de remplacement du vélo pour un montant supplémentaire de 500 euros.

3 - GESTION DE LA RELATION COMMERCIALE

Le service vélo sera présenté dans tous les supports d'information du réseau, notamment le Guide Voyageur et le site internet.

Les formalités de souscription (paiement et état des lieux) et la remise des vélos aux clients se dérouleront à l'agence commerciale qui disposera d'un stock de deux à trois VAE, prêts à être loués et emportés. La restitution aura lieu également à l'agence.

Un personnel Keolis se chargera du convoyage des vélos entre le centre d'exploitation, l'agence commerciale et le cas échéant, le vélociste chargé de l'entretien.

En cas d'accroissement de la flotte en cours de convention, les vélos pourraient être stockés dans un local mis à disposition par la gare SNCF. À ce stade, Keolis n'a pas retenu cette hypothèse



mais un contact a été noué avec Gares et Connexions pour envisager la location de l'emplacement 072-0 situé à côté de l'agence, avec un accès direct sur le parvis. Ce local de 34 m² permettrait de stocker les vélos pour les remettre aux clients après avoir réglé les formalités de souscription à l'agence.

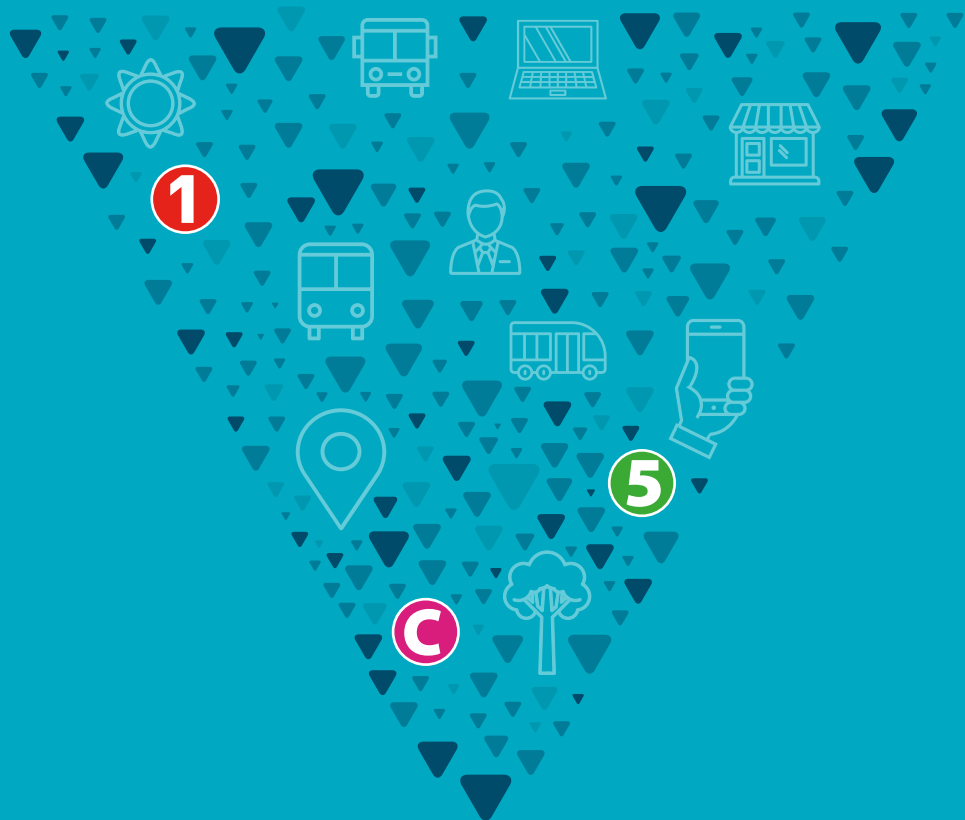
4 - MAINTENANCE DES VÉLOS

Le contrôle et les réglages techniques en fin de location, les réparations et le remplacement des batteries (tous les trois ans) seront assurés par Keolis ou confiés à un vélociste local.

5 - CHIFFRAGE DE L'OPTION

L'offre de Keolis inclut :

- ✱ la fourniture de 20 VAE,
- ✱ la commercialisation et la promotion du service,
- ✱ la maintenance des vélos non prise en charge par les clients,
- ✱ le renouvellement des batteries tous les trois ans,
- ✱ le renouvellement des vélos à raison de 20 % de la flotte à compter de l'année 3,
- ✱ les recettes commerciales estimées sur la base de la grille tarifaire proposée, de 90 % des locations sur la durée de six mois et 80 % des ventes au tarif tout public.



OPTION 8

CONTRÔLES D'ACCÈS DES PARKINGS VÉLOS



OPTION 8

Contrôle d'accès des parkings vélos

1 - FONCTIONNALITÉS DU SYSTÈME PROPOSÉ

Keolis mettra en place une déclinaison des valideurs billettique Actoll qui équipent déjà les véhicules, pour piloter les serrures électriques des parkings à vélos de l'Agglomération.

Le dispositif est particulièrement facile à installer et à maintenir puisqu'il ne nécessite qu'une alimentation électrique (la connexion au serveur central est en GPRS).

Pour déclencher l'ouverture de la porte, les clients devront valider une carte sans contact préalablement rechargée avec un produit autorisant l'accès pour une durée à définir.

En fonction des projets de l'Agglo du Pays de Dreux et par voie d'avenant, cet équipement pourra être déployé dans d'autres lieux de stockage dès lors que la porte disposera d'un système de serrure électrique conforme aux prescriptions techniques.

2 - GESTION DE LA RELATION COMMERCIALE

Pour encourager l'intermodalité, Keolis propose de gérer le service de parkings à vélos comme un composant à part entière du réseau Linéad. Parfaitement intégré au système billettique, l'équipement sera piloté par l'agence commerciale à partir des progiciels de gestion des ventes et des bases clients déjà existantes.

Les cartes acceptées seront du même type que celles délivrées pour les abonnés du réseau. Un client possédant un Pass Linéad pourra donc utiliser la même carte pour prendre le bus et accéder à un parking vélos.

L'abonnement pourra être souscrit à l'agence commerciale pour un client qui ne possède pas de Pass Linéad ou sur le site internet pour les clients possédant déjà une carte nominative.

Le cahier des charges ne mentionne pas de grille tarifaire pour ce service. Keolis préconise d'instaurer une contribution minimale, afin de responsabiliser les utilisateurs, quitte à différencier le prix en fonction du type de client. À titre de suggestion, la segmentation pourrait être la suivante :

Abonné à la location d'un vélo Linéad (option 7)	Abonné Linéad avec vélo personnel	Client externe
Gratuit	5 € par an	15 € par an

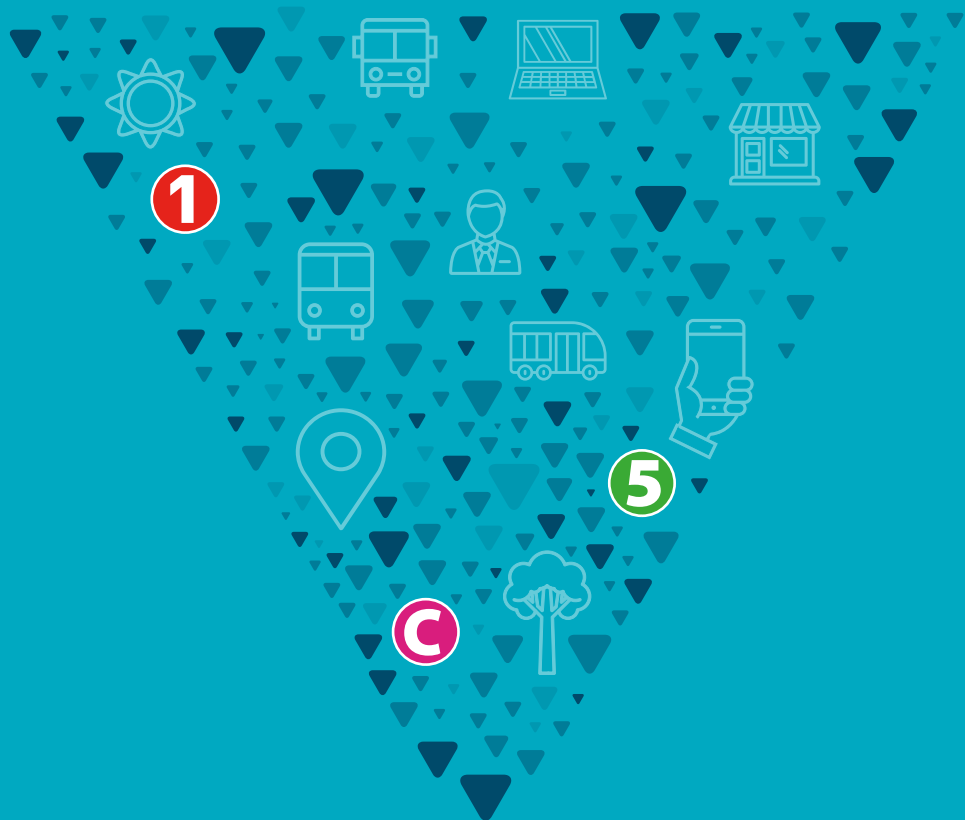
À ce stade, Keolis n'a pas chiffré de recettes commerciales dans l'option.



3 - CHIFFRAGE DE L'OPTION

L'offre de Keolis inclut pour le parking de la gare de Dreux :

- ✿ la fourniture et la maintenance du valideur,
- ✿ les travaux d'installation dans le local du parking du pôle gare,
- ✿ l'entretien courant du local et notamment de la porte,
- ✿ la gestion de la relation commerciale : site internet, fourniture des cartes, communication, mise au point de conditions générales de vente.



OPTION 9

DÉPLOIEMENT DE POTEaux D'ARRÊT



OPTION 9

Déploiement de poteaux d'arrêt

Keolis propose un plan de déploiement progressif du mobilier urbain sur le reste du territoire de l'Agglomération, en définissant deux niveaux de priorités d'équipement.

1 - PRIORITÉ N°1 : LIGNES RÉGULIÈRES PÉRIURBAINES

1.1 - CHOIX DU MOBILIER

Les quatre nouvelles lignes périurbaines sont conçues pour offrir un niveau de service identique à celui du réseau urbain historique. L'équipement des points d'arrêts semble donc indispensable. Il permettra d'implanter concrètement le réseau Linéad dans les communes de l'Agglomération les plus denses en population.

Keolis propose d'équiper les arrêts des lignes périurbaines, dans les deux sens de circulation, avec le même mobilier que celui du réseau urbain, à savoir le poteau « Urbanéo Mistral ».

1.2 - CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT

Keolis propose un déploiement pour le lancement des nouvelles lignes périurbaines prévu le 5 juillet 2021.

L'option a donc été chiffrée à partir de la consistance d'offre du nouveau réseau. Elle inclut la fourniture, la pose et la signalétique de 135 poteaux.

1.3 - MAINTENANCE ET NETTOYAGE

Keolis a chiffré les opérations de maintenance et de nettoyage, avec les mêmes caractéristiques et les mêmes engagements que ceux décrits dans l'offre principale.

2 - PRIORITÉ N°2 : LIGNES SCOLAIRES ET TAD

2.1 - CHOIX DU MOBILIER

Pour traiter le réseau scolaire et TAD, Keolis propose de déployer un mobilier adapté aux caractéristiques de ces services. La matérialisation des arrêts doit permettre :

- ✳ d'identifier facilement les lieux de prises en charges,
- ✳ de fournir une information voyageur minimale,
- ✳ de diffuser l'identité du réseau et de l'Agglomération dans tout le territoire.



Keolis préconise
d'identifier tous
les arrêts par
le marquage
au sol
réglementaire.



La nature des informations à communiquer conditionne fortement les caractéristiques du mobilier. Contrairement aux lignes régulières, Keolis préconise de réduire les informations statiques au minimum essentiel et de privilégier l'information digitale et temps réel. Keolis propose d'apposer les informations suivantes :

- ✿ l'identité du réseau : Linéad,
- ✿ le nom de l'arrêt,
- ✿ le nom de la commune,
- ✿ un pictogramme permettant d'identifier la desserte de l'arrêt par une ligne scolaire du réseau Linéad (sans préciser le numéro),
- ✿ un pictogramme permettant d'identifier la desserte de l'arrêt par le TAD.

Pour accéder aux autres informations, Keolis propose un système de QR-Codes, permettant d'accéder à la page du site internet affichant les lignes et horaires de passage, l'info trafic en cas de déviations ou de perturbations, les conditions d'accès des clients commerciaux qui ne disposent pas d'un abonnement scolaire, etc.

Le mobilier sélectionné doit permettre également :

- ✿ de réduire les coûts d'investissement avec un design simplifié,
- ✿ de réduire les coûts d'entretien avec des matériaux robustes,
- ✿ de faciliter l'implantation et le déplacement de l'arrêt avec un système d'ancrage innovant.

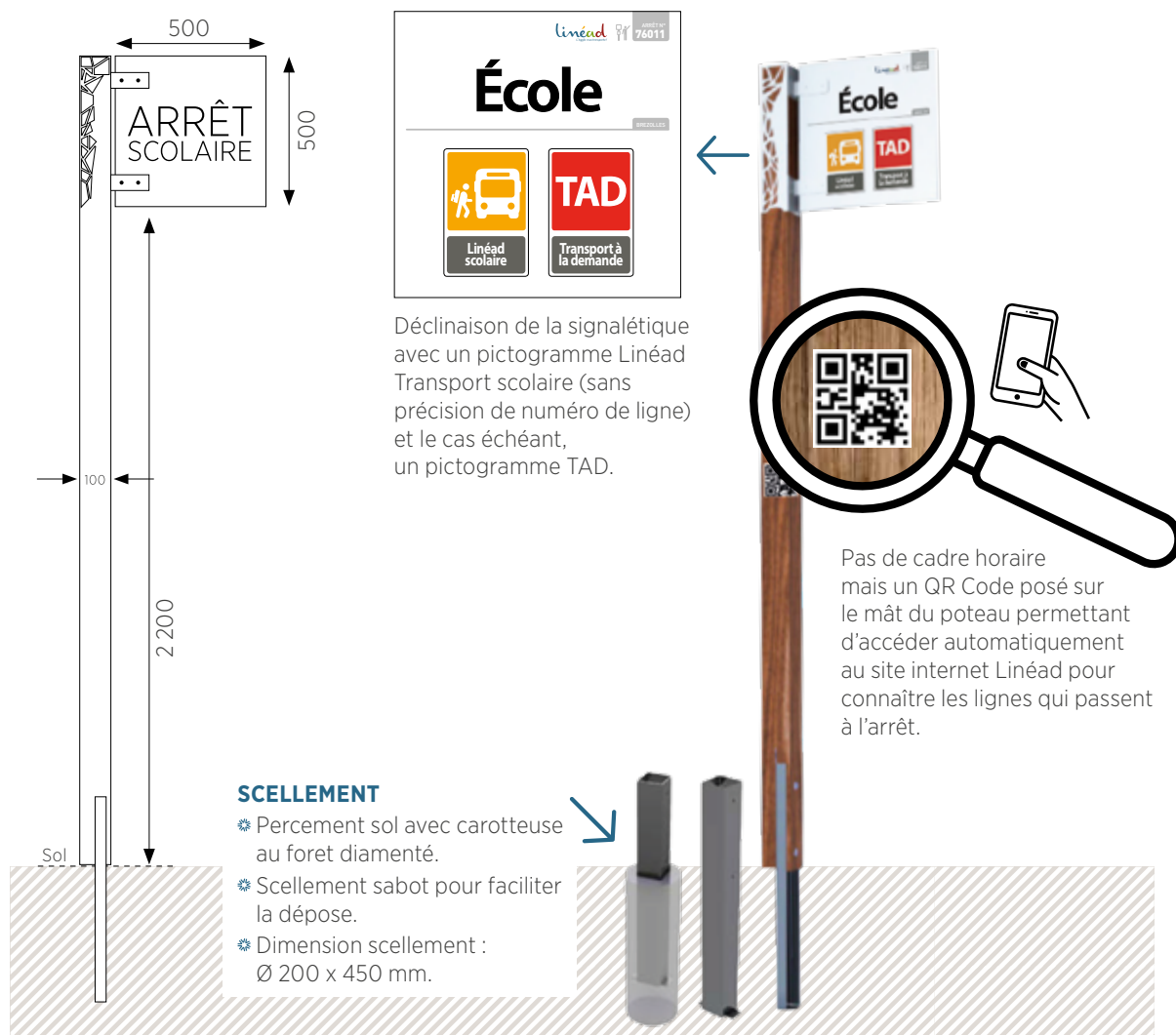
À partir de ce cahier des charges Keolis a sélectionné le poteau « Urbanéo Hylia » :

- ✿ mât de 2 700 mm hors sol, en pin traité autoclave classe 4 certifié PEFC,
- ✿ tête double face 500 x 500 mm en acier galvanisé épaisseur 3 mm, thermolaquage label QUALICOAT garantie 10 ans selon RAL à définir,
- ✿ quatre pattes de fixation de la tête en acier traité anticorrosion thermolaqué,
- ✿ scellement simplifié avec sabot 200 x 450 mm pour dépose et pose par percement du sol avec carotteuse forêt diamanté,
- ✿ possibilité de fixer un cadre d'affichage en tôle acier pour support adhésif dimensions au choix H900 x L300 mm ou H600 x L300 mm (non chiffré dans l'offre Keolis),
- ✿ garantie 10 ans avec approvisionnement des pièces détachées assuré sur 10 ans minimum,
- ✿ éco conception : réduction du nombre de composants impliquant une économie de 20 % du poids du poteau et mobilier 100 % recyclable,
- ✿ respect des normes françaises et européennes PMR,
- ✿ fabrication 100 % française.



Cliquez ici pour consulter
Généraliser l'information
en temps réel
Chapitre 5 / partie 7 / 4

Une signalétique
simplifiée permettra
de s'affranchir des
contraintes techniques
et des coûts des mises
à jour fréquentes de
l'offre scolaire.



2.2 - CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT

Keolis propose un plan de déploiement de trois paliers répondant à des niveaux de couverture du plus élémentaire au plus complet :

- * Niveau 1 : équiper tous les arrêts scolaires et/ou TAD identifiés dans le cahier des charges (exclusion faite des doublons) pour le « sens montée » soit 280 arrêts.
- * Niveau 2 : équiper les arrêts scolaires et/ou TAD supplémentaires identifiés par Keolis pour le « sens montée » soit 130 arrêts en plus.
- * Niveau 3 : équiper l'ensemble des arrêts scolaires et/ou TAD pour le « sens retour » soit 410 arrêts.

S'agissant d'investissement, la dépense peut être lissée sur la durée complète de la convention ce qui évite d'imposer un phasage des travaux pour des contraintes financières.

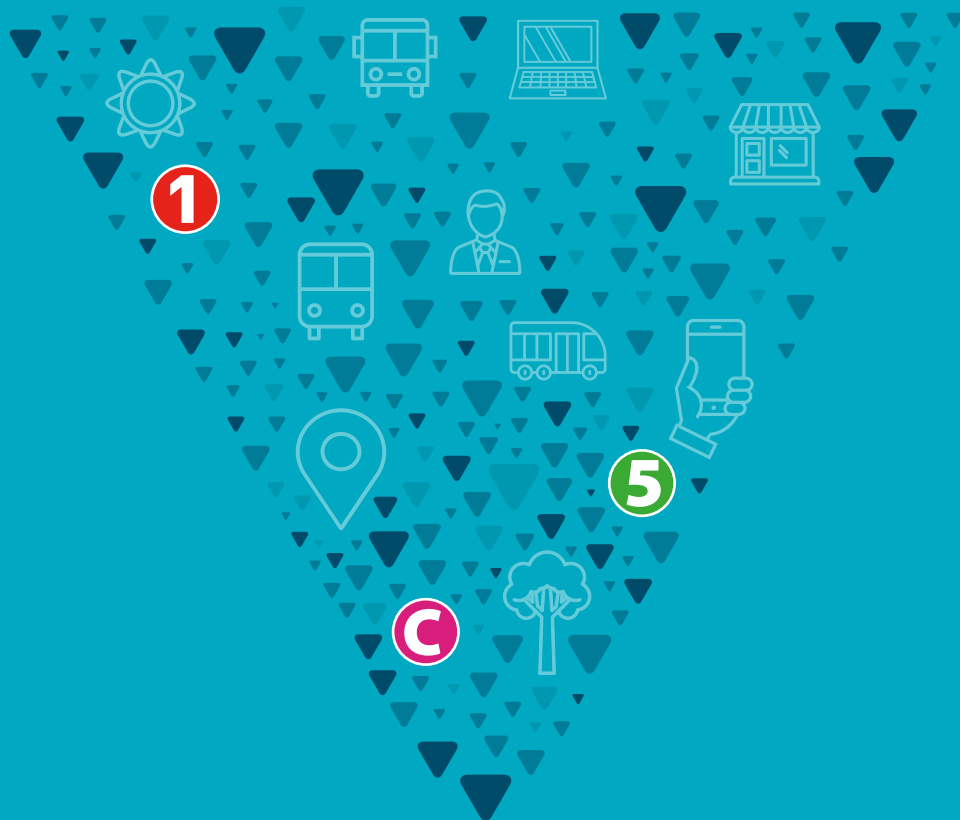
Keolis propose d'effectuer le déploiement pour le lancement du nouveau réseau scolaire prévu le 1^{er} septembre 2021.

L'option a donc été chiffrée à partir de la consistance d'offre du nouveau réseau. Elle inclut la fourniture, la pose et la signalétique.

2.3 - MAINTENANCE ET NETTOYAGE

Keolis a chiffré les opérations de maintenance et de nettoyage de ce mobilier pour les trois niveaux d'équipement, avec les mêmes caractéristiques et les mêmes engagements que ceux décrits dans l'offre principale.





OPTION 10

TRAVAUX DE RÉHABILITATION
DE L'ÉTAGE DE L'AGENCE COMMERCIALE



OPTION 10

Travaux de réhabilitation de l'étage agence commerciale

1 - CONTEXTE ET OBJECTIF DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION

Le premier étage de l'agence commerciale occupe une superficie habitable de 78 m². Il se compose de :

- ✿ 3 bureaux,
- ✿ 1 salle de pause,
- ✿ 2 sanitaires,
- ✿ 1 cuisine-tisanerie.

En l'état actuel des aménagements, l'accès à l'étage se fait uniquement par l'escalier situé au rez-de-chaussée dans la partie commerciale accueillant les clients.

Le plan de masse mentionne un accès direct à l'étage de l'agence, via un escalier situé dans le bâtiment principal de la gare SNCF et accessible par une porte située sur le parvis. Si toutefois la destination des locaux du premier étage devenait incompatible avec la présence d'un espace commercial au rez-de-chaussée, cet accès pourrait être réhabilité avec l'accord de la SNCF.

Keolis a élaboré ses propositions de réhabilitation en tenant compte d'un usage unique de bureaux et de leur destination au seul délégataire.

Pour minimiser la circulation de personnel dans l'espace d'accueil du public, Keolis a écarté la possibilité d'accueillir d'autres collaborateurs que ceux affectés à l'agence commerciale ou aux fonctions d'encadrement. Les locaux ne seront plus accessibles aux conducteurs pour servir de salle de pause ou de prise de service.

Les aménagements proposés s'efforcent d'anticiper de nouvelles scénarii d'occupations ultérieures.

**Keolis a élaboré
ses propositions
de réhabilitation
en tenant compte
d'un usage unique
de bureaux et de
leur destination
au seul délégataire.**

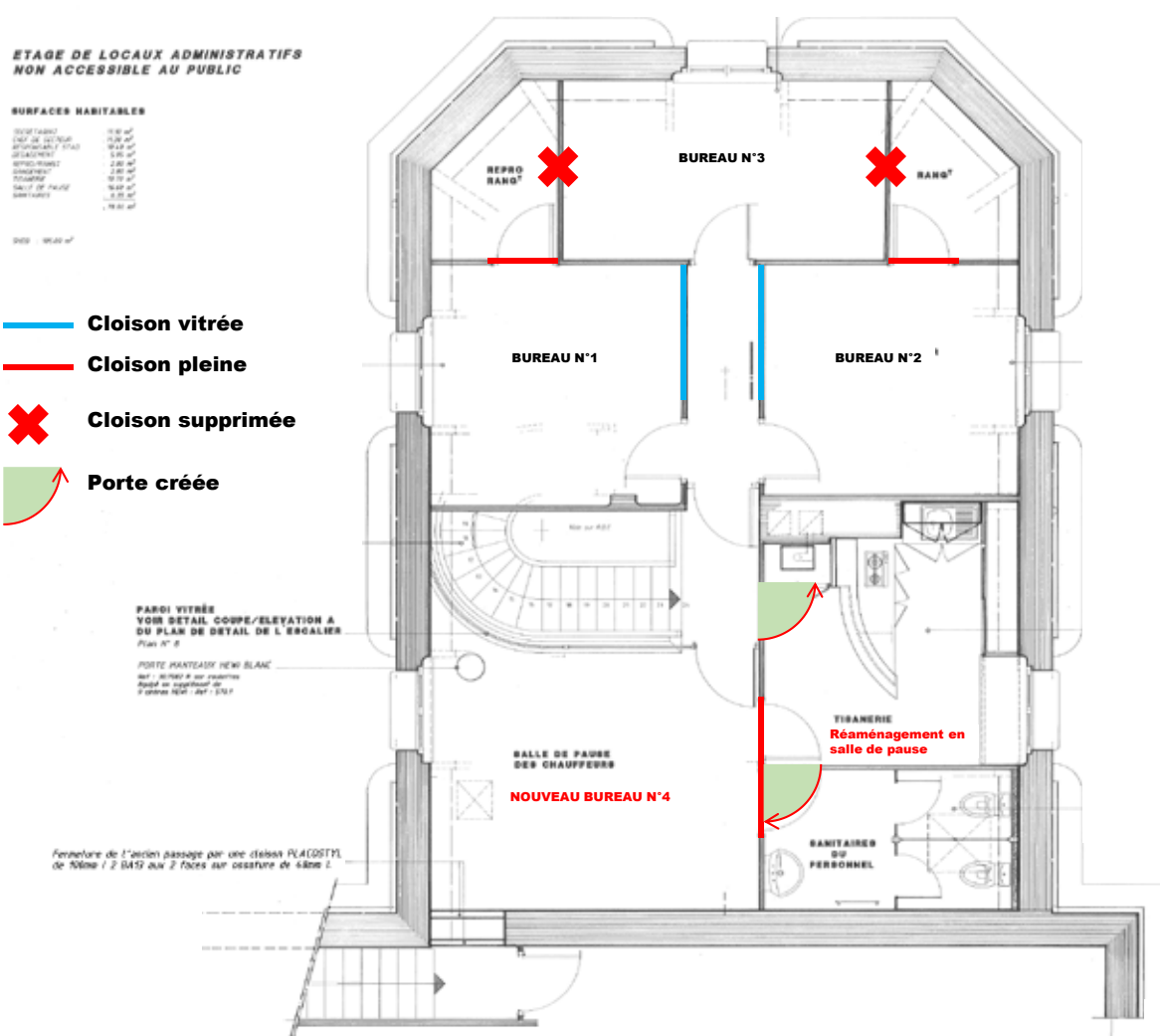


2 - CONTENU DU PROJET DE RÉHABILITATION

Afin d'optimiser la surface destinée à accueillir des bureaux, Keolis propose le réaménagement partiel des espaces avec :

- ✿ la création d'un quatrième bureau (double) à la place de la salle de pause,
- ✿ le réaménagement des accès à la tisanerie et aux sanitaires,
- ✿ l'intégration des locaux de rangement sous-pente dans le bureau n°3,
- ✿ le remplacement des cloisons pleines des bureaux 1 et 2 par des cloisons vitrées.

02 - MÉMOIRE TECHNIQUE OPTION 10 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉTAGE DE L'AGENCE COMMERCIALE



La nouvelle répartition des surfaces sera la suivante :

Bureau n°1	11,10 m ²
Bureau n°2	11,30 m ²
Bureau n°3	16,00 m ² dont 5,60 sous pente
Bureau n°4	16,60 m ²
Sanitaires	6,35 m ²
Salle de pause	10,70 m ²
Couloirs	5,95 m ²
Total	78,00 m²

En termes de rénovation et de mises aux normes, le responsable maintenance et infrastructures de Keolis Eure-et-Loir a consulté des entreprises locales pour établir la liste des travaux à exécuter.

Le projet de réaménagement et de rénovation prévoit la réalisation des travaux suivants :

Postes	Travaux prévus	Coût
Réaménagement	Modification des cloisons pour créer 4 bureaux	6 300 €
Électricité	La mise aux normes du système électrique a été établie et chiffrée par Eiffage	5 500 €
Peintures	Keolis a chiffré la rénovation des peintures murs et plafonds de tout l'étage	4 900 €
Isolation	Keolis préconise une simple rénovation des 5 fenêtres de l'étage (remise en jeu, peinture, joints) ainsi que le remplacement de la trappe d'aération située sur le toit du bloc sanitaire. Le coût d'un remplacement à l'identique des fenêtres serait de l'ordre de 12 000 euros.	2 800 €
Chauffage	Le système de chauffage est récent et ne nécessite pas de travaux particuliers. Dans le cadre des charges de fonctionnement de l'agence supportées par le délégataire, Keolis a inclus dans son offre principale les coûts de chauffage et la maintenance de la chaudière.	0 €
Plomberie	Les installations de la cuisine et des sanitaires ne nécessitent pas de rénovation particulière.	0 €